Dossier de presse – Mai 2018

Les jeunes et la Sécurité sociale

Concours national

Remise des prix aux lauréats régionaux
lundi 14 mai à la Carsat Auvergne

Sommaire

Communiqué de presse 1
En Auvergne, 27 productions déposées par quatre lycées. Le jury régional récompense **4 lauréats** le 14 mai à la Carsat Auvergne.

Concours "Les Jeunes et la Sécurité sociale 2018"
Cérémonie de remise des prix - 14 mai 2018 - Carsat Auvergne.....2
Présentation des 4 productions par les élèves du Puy-de-Dôme

Les jeunes et la Sécurité sociale : des liens à renforcer pour apporter une meilleure protection et un sentiment d'appartenance dès la scolarité.....3

Un éloignement relatif de la société et des jeunes générations des enjeux de démocratie sociale : un lien à entretenir tout au long de la vie et dès la scolarité.....4

L'enseignement à la citoyenneté sociale : un renforcement continu mais avec des pratiques effectives en décalage 5

Une ambition commune pour la Sécurité sociale : instaurer une pédagogie de la solidarité et améliorer l'accès à l'information pour les 16-25 ans 6

Renforcer la pédagogie et l'information sur la Sécurité sociale et la citoyenneté sociale par des partenariats nationaux 7

Faire réfléchir les jeunes sur la solidarité et leur rapport à la Sécurité sociale : les ambitions du concours national "Les jeunes et la Sécurité sociale" 2017/2018 8

Annexe – Discours de Pierre Laroque 9-10
Prononcé le 23 mars 1945 à l'École nationale d'organisation économique et sociale à l'occasion de l'inauguration de la section assurances sociales.

Contact presse :
Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 85 40 - ✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse

Concours "Les jeunes et la Sécurité sociale" : remise des prix aux lauréats auvergnats ■

Les jeunes et la Sécurité sociale

Pour la deuxième année, le concours national "Les jeunes et la Sécurité sociale" a été proposé à la rentrée dernière par l'École nationale supérieure de Sécurité sociale (EN3S) en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale. 417 projets au niveau national ont été rendus dont 27 productions en Auvergne. Le jury régional récompense 4 lauréats le 14 mai à la Carsat Auvergne.

Le concours national

L'École nationale supérieure de Sécurité sociale (EN3S), en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, a lancé à la rentrée scolaire dernière, le concours national "Les jeunes et la Sécurité sociale". Organisé pour la deuxième fois, ce concours vise à faire réfléchir les jeunes, lycéens des séries générales, technologiques et professionnelles, et étudiants de sections de techniciens supérieurs (BTS SP3S, etc.) sur le **sens à donner à la solidarité** et à s'interroger sur **leur lien en tant que citoyen avec la Sécurité sociale**.
Cette seconde édition du concours a réuni près de **3 500 élèves qui ont remis 417 projets**. Une cérémonie de remise des prix aux 9 projets lauréats s'est tenue le 27 mars dernier au Ministère des Solidarités et de la Santé sous la présidence d'Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé qui a remis les trophées aux classes lauréates. Ce concours incarne l'ambition partagée de la Sécurité sociale et de l'Éducation nationale de participer au renforcement de la pédagogie sur la citoyenneté sociale, à une meilleure appréhension des valeurs portées par la Sécurité sociale et une meilleure information sur les droits sociaux auprès des jeunes générations.

Thèmes proposés

Thème 1 - **Comment redonner souffle à l'esprit de solidarité au sein de l'Europe ?**
Thème 2 - **Quelles initiatives locales pour une solidarité renforcée ?**
Thème 3 - **Une digitalisation pour une meilleure prévention**
Thème 4 - **Les principes et les valeurs de la Sécurité sociale**

En Auvergne, 27 productions déposées par quatre lycées

Ce sont **trois établissements à Clermont-Ferrand et un à Monistrol-sur-Loire** qui ont déposé des réalisations pour ce concours : Lycée Sidoine Apollinaire, Lycée professionnel Les Cordeliers Sainte Thérèse, Lycée professionnel Camille Claudel, Lycée général et technique Notre Dame du Château.

Lauréats régionaux

Un jury régional* s'est réuni en février pour analyser et évaluer les 27 productions déposées par les quatre lycées (25 de niveau pré-baccalauréat et 2 post-baccalauréat). L'objectif du jury régional était d'étudier ces réalisations et de présélectionner celles à évaluer par le jury national.
Aucune production régionale n'a été primée par le jury national mais il paraissait important de **récompenser les travaux retenus par le jury régional pour marquer l'implication, l'investissement et l'intérêt porté à l'Institution Sécurité sociale**. Le 2e prix décerné au lycée de Monistrol-sur-Loire sera remis ultérieurement au sein même du lycée. Le 14 mai la cérémonie concerne :

Post-Bac

1er prix régional filière post bac, Classe de 2e année de BTS ESF lycée Sidoine Apollinaire à Clermont-Ferrand, pour son projet de *démarche d'entraide intergénérationnelle* sur le thème "Quelles initiatives locales pour une solidarité renforcée ? " - Enseignantes : Hayath ABDOU et Blandine THOUVENOT

Pré-bac

1er prix régional filière pré bac, Classe de 1ère ASSP lycée professionnel Sainte-Thérèse les Cordeliers à Clermont-Ferrand pour son projet vidéo : *"La Sécurité sociale"* sur le thème "Les principes et les valeurs de la Sécurité sociale" - Enseignante : Arlette GRENIER

3e prix régional ex-aequo filière pré bac, Classe de 1ère SPVL lycée professionnel Camille Claudel à Clermont-Ferrand pour son projet d'application *"Nuit Blanche"* sur le thème "Une digitalisation pour une meilleure prévention" - Enseignante : Celia COLLARD

3e prix régional ex-aequo filière pré bac, Classe de 1ère ASSP lycée professionnel Sainte-Thérèse les Cordeliers à Clermont-Ferrand pour son blog *"Pour une sexualité protégée"* sur le thème "Une digitalisation pour une meilleure prévention" - Enseignante : Arlette GRENIER

** Membres du jury régional : Federico Berera, Inspecteur d'académie, Noura Orloff, Ingénieur plan de formation Éducation et encadrement Rectorat Auvergne, Christophe Bonnefois, Directeur Caf Haute-Loire, Albert Comptour, 1er Vice Président MSA Auvergne, Laurent Deborde, Auditeur Mission nationale de contrôle, Christine Coustau, Inspectrice Éducation nationale, Yves Galès, Directeur Carsat, Patricia Corradin Secrétariat de direction Carsat, Nathalie Passavy, Coordonnateur régional Sécurité sociale Carsat, Olivia Grangerodet, Directrice Urssaf Auvergne*

Contact presse :
Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 85 40 - ✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse

Concours "Les Jeunes et la Sécurité sociale 2018"
Cérémonie de remise des prix - 14 mai 2018
Carsat Auvergne

Le 14 mai 2018, à 14 h, en salle de conférence de la Carsat Auvergne, le jury régional récompense 4 lauréats du Puy-de-Dôme pour leurs projets. Le 2e prix attribué au lycée de Monistrol-sur-Loire sera remis ultérieurement, sur place au sein du lycée.

14 h 00
Rappel des objectifs du concours et de la Cérémonie, *Albert Comptour, Président du Jury régional (1er Vice-président de la MSA)*

Mot d'accueil - *Yves Galès, Directeur de la Carsat Auvergne*

Intervention de Benoît Delaunay, Recteur ou d'un représentant de l'Éducation nationale

14 h 20 : Présentation par les élèves des productions primées du Puy-de-Dôme

Post-Bac

1er prix régional filière post bac

Classe de 2e année de BTS ESF lycée Sidoine Apollinaire à Clermont-Ferrand
pour son projet de *démarche d'entraide intergénérationnelle*
sur le thème "Quelles initiatives locales pour une solidarité renforcée ? "
Enseignantes : Hayath ABDOU et Blandine THOUVENOT

Pré-Bac

1er prix régional filière pré bac

Classe de 1ère ASSP lycée professionnel Sainte-Thérèse les Cordeliers à Clermont-Ferrand
pour son projet vidéo : *"La Sécurité sociale"*
sur le thème "Les principes et les valeurs de la Sécurité sociale"
Enseignante : Arlette GRENIER

3e prix régional ex-aequo filière pré bac

Classe de 1ère SPVL lycée professionnel Camille Claudel à Clermont-Ferrand
pour son projet d'application *"Nuit Blanche"*
sur le thème "Une digitalisation pour une meilleure prévention"
Enseignante : Celia COLLARD

3e prix régional ex-aequo filière pré bac

Classe de 1ère ASSP lycée professionnel Sainte-Thérèse les Cordeliers à Clermont-Ferrand
pour son blog *"Pour une sexualité protégée"*
sur le thème "Une digitalisation pour une meilleure prévention"
Enseignante : Arlette GRENIER

2e prix régional filière pré bac

Classe de 1ère ST2S lycée Notre Dame du Château à Monistrol sur Loire
pour son projet d'application
sur le thème "Une digitalisation pour une meilleure prévention"
Enseignante : Geneviève DAUPHIN
Le 2e prix décerné au lycée de Monistrol-sur-Loire sera remis ultérieurement.

Contact presse :
Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 85 40 - ✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse

Les jeunes et la Sécurité sociale : des liens à renforcer pour apporter une meilleure protection et un sentiment d'appartenance dès la scolarité

Une population vulnérable dans une étape de vie cruciale

L'étape franchie entre 16 et 25 ans est cruciale dans la construction des individus et fondatrice pour le parcours de vie à suivre.
Durant cette phase, les jeunes vont devoir acquérir progressivement leur autonomie et entamer leur passage à la vie adulte : sortie de la scolarité, insertion professionnelle et sociale. Cette période de vie est aussi cruciale car elle concentre une forte vulnérabilité sanitaire et économique. Cette vulnérabilité s'est accrue ces dernières années et l'acquisition de l'indépendance chez les jeunes est de plus en plus tardive.

L'Observatoire des inégalités identifie que la moitié des personnes vivant en France en dessous du seuil de pauvreté sont âgées de moins de 30 ans.
L'âge moyen d'accès au premier CDI est passé d'environ 22 ans à 27 ans en l'espace de quinze ans[1] et le taux de chômage des moins de 25 ans a été multiplié par 3,5 en 40 ans avec un taux à 24 % en 2016.
L'accès au logement est aussi problématique (56 % des moins de 30 ans résident dans un parc locatif privé et moins de 20 % ont accédé à la propriété[2]).

Les personnes dans la tranche d'âge entre 16 et 25 ans sont aussi confrontées à de forts taux de conduites à risques d'où l'importance pour les pouvoirs publics de renforcer les messages et actions de prévention à destination de cette cible.
49% des jeunes boivent régulièrement.
25% des jeunes entre 18 et 25 ans sont fumeurs.
1 600 jeunes se suicident chaque année.
60% se déclarent régulièrement stressés[3].

Les jeunes expriment de nombreuses attentes vis-à-vis des pouvoirs publics pour renforcer leur accès aux droits.
20 % des jeunes signalent un besoin d'aide pour payer des soins médicaux[4]
85 % des jeunes expriment un besoin d'aide accrue de la part des pouvoirs publics

Pour autant, le niveau de non-recours sur les aides auxquelles ils prétendent semble laisser entrevoir un déficit de connaissance assez fort en matière de droits sociaux.
Le non-recours pourrait potentiellement concerner plus d'un jeune sur deux (56 %)[5].

1 CEREQ 2010
2 INSEE 2010
3 Que du bonheur, génération cobaye 2016 et « La santé des jeunes en France » (smerep 2016)
4 CREDOC 2010
5 CREDOC 2010

Contact presse :
Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 85 40 - ✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse

Un éloignement relatif de la société et des jeunes générations des enjeux de démocratie sociale : un lien à entretenir tout au long de la vie et dès la scolarité.

La Sécurité sociale, du fait qu'elle réunit notamment en son sein de multiples acteurs et interlocuteurs peut paraître bureaucratique, complexe, difficile à appréhender pour beaucoup d'entre nous.

Ce sentiment peut être fort chez les plus jeunes générations qui n'ont pas forcément encore eu de lien direct avec elle. La connaissance de la Sécurité sociale est à la fois progressive car liée à la montée en autonomie des générations et non sans difficulté.

"La Sécurité sociale, c'est le quotidien, une chose tellement présente qu'on n'y pense pas" - Simone Veil, discours prononcé lors du 60e anniversaire de la Sécurité sociale, 3 octobre 2005

La **Sécurité sociale** fait tellement partie du quotidien qu'on peut finir par ne plus la percevoir, ne pas comprendre son rôle et ce qu'on attend de chaque assuré. C'est pourtant la réalisation la plus concrète du principe de solidarité déployé à l'échelle d'une nation. **Elle représente un bien commun qui suppose que chacun en ait le meilleur usage, s'en sente acteur et responsable.**

Ce sentiment d'éloignement peut engendrer la montée progressive d'une forme de défiance vis-à-vis du système social car insuffisamment appréhendé dans sa forme concrète. Le risque peut être à terme de voir apparaître une perte d'adhésion aux principes de solidarité, au titre que celui-ci n'a pas été suffisamment présent à un moment crucial ou pas suffisamment lisible et accessible car non transmis.

"Le deuxième échec, par rapport à ce que nous entendions en 1945, c'était la volonté générale de responsabiliser les bénéficiaires en leur confiant la gestion de l'Institution et en espérant qu'ils se sentiraient responsables de la Sécurité sociale ; qui était une chose à eux et qu'ils feraient l'effort nécessaire pour qu'elle fonctionne bien.
Cette responsabilisation, nous ne l'avons pas réussie. Et nous devons reconnaître qu'aujourd'hui, les assurés sociaux entrent dans une Caisse comme ils entreraient dans un bureau de poste. Eh bien, il faudrait réagir contre cette tendance et renforcer la démocratie sociale. La démocratie sociale, c'est que les bénéficiaires aient le sens de la responsabilité de ce qu'on fait à leur profit, il faudrait que les réformes actuellement en réalisation contribuent à faire l'éducation de la population en ce sens."

Pierre Laroque, entretien au JT d'Antenne 2 le 20 octobre 1983.

Le renforcement de l'éducation à la citoyenneté sociale, l'instauration d'enseignements intégrant les droits et devoirs sociaux mais aussi les problématiques sociales d'actualité semble crucial.
La pérennité du système de Sécurité sociale tient à la force du lien qu'elle a instauré avec la population. Ce lien nécessite d'être entretenu. Il faut veiller à le faire vivre et ce, dès la phase de scolarité.

Contact presse :
Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 85 40 - ✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse

L'enseignement à la citoyenneté sociale : un renforcement continu mais avec des pratiques effectives en décalage

La France apparaît comme un des pays qui accordent le plus de place à "l'éducation civique" dans le parcours scolaire des élèves. Le système éducatif prévoit en effet un enseignement spécifique "éducation civique" qui représente chaque année une trentaine d'heures à l'école primaire et au collège (et une quinzaine d'heures au lycée).

Ce n'est cependant que depuis les années 90 qu'on le voit apparaître de manière institutionnalisé dans les programmes scolaires. **L'enseignement moral et civique (EMC)** a été créé par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. Ce nouvel enseignement est mis en œuvre de l'école au lycée à partir de la rentrée 2015.

L'objectif de l'EMC est d'associer dans un même mouvement la **formation du futur citoyen** et la **formation de sa raison critique**. Ainsi l'élève acquiert-il une conscience morale lui permettant de comprendre, de respecter et de partager des valeurs humanistes de solidarité, de respect et de responsabilité.

De l'école au lycée, le "parcours citoyen" vise via notamment l'EMC mais aussi l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

Il poursuit les évolutions engagées dans les précédentes réformes de l'enseignement. Il intègre l'apprentissage des principes et valeurs de la République autour des thématiques de citoyenneté nationale et européenne, de justice, d'égalité, d'environnement ou de discriminations.

Cependant dans les pratiques, même si peu d'études empiriques viennent étayer les faits, l'importance donnée à l'instruction civique peut être à nuancer au regard du temps qui lui est donné dans les faits[6].

Pour le lycée, l'enquête de la DEPP fait ressortir d'autres problématiques sur l'enseignement civique. Pour 54 % des enseignants sondés, cet enseignement intéresse les élèves et a permis de les rendre, selon 75 % d'entre eux, plus "réceptifs à certains enjeux de société". Les enseignants font également remonter un manque de préparation et d'appui pour dispenser cet enseignement. 67 % d'entre eux considèrent que leur préparation est insuffisante dans ce domaine et qu'ils manquent de formation juridique pour traiter de certains thèmes. Concernant le principe même de cet enseignement, 49 % des interrogés considèrent même que la citoyenneté peut difficilement se traduire en programme scolaire.

Certaines formations spécialisées ont un enseignement dédié à la Sécurité sociale : Bac ST2S et BTS SP3S

Les classes de premières ST2S : 75 h consacrées à la Sécurité sociale (organisation, prestations, actualité sociale) dans l'année. Les BTS SP3S : 18 h sont consacrées en 1re année et 155 h en 2e année.

6 Une étude réalisée par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) en 2007 auprès des enseignants montre que la moitié d'entre eux consacre entre 10% et 20% de leur temps à l'éducation civique dans le temps total consacré aux enseignements d'histoire-géographie- éducation civique au collège.

Contact presse :
Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 85 40 - ✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse

Une ambition commune pour la Sécurité sociale : instaurer une pédagogie de la solidarité et améliorer l'accès à l'information pour les 16-25 ans

Dans le prolongement des travaux engagés à l'occasion du 70e anniversaire de la Sécurité sociale en 2015, l'École nationale supérieure de Sécurité sociale (EN3S) a intégré un nouveau périmètre dans ses missions. Il s'agit de concourir à la promotion des valeurs et enjeux de la Sécurité sociale, par des actions de formation, d'information et de participer à la conception et la diffusion des ressources pédagogiques relatives à la connaissance de la Sécurité sociale notamment au bénéfice des jeunes.
Avec l'ensemble des Caisses nationales et Régimes de Sécurité sociale, elle a mis en place des outils et actions à destination des 16-25 ans pour renforcer la pédagogie et l'information autour du service public de la Sécurité sociale qui touchent des enjeux plus globaux de citoyenneté globale.
Son ambition d'un renforcement de la pédagogie autour de la Sécurité sociale trouve également une réponse concrète par la mise en place de partenariats avec les Ministères de l'Éducation nationale et de la Défense.

Améliorer l'accès à l'information pour les 16-25 ans : un site unique et dédié aux 16-25 ans

Un site, **secu-jeunes.fr**, à destination des 16-25 ans a été lancé en 2017.
Ce site se positionne comme un point d'entrée sur la Sécurité sociale pour les jeunes générations,
Il vise à redonner du sens au système et donner à comprendre ce qu'est la Sécurité sociale en proposant des informations spécifiquement destinées aux jeunes. Ils peuvent retrouver en son sein des informations sur leurs droits et les démarches à suivre auprès des différents acteurs de la Sécurité sociale (remboursements de soin, logement, études, emploi, déplacement à l'étranger, etc.). Il donne également des informations pour décrypter et comprendre le rôle de la Sécurité sociale.

Contact presse :
Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 85 40 - ✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse

Renforcer la pédagogie et l'information sur la Sécurité sociale et la citoyenneté sociale par des partenariats nationaux

L'EN3S a mis en place un partenariat avec le Ministère de la Défense depuis 2017. Ce partenariat prévoit l'intégration d'une séquence d'information sur la Sécurité sociale dans le module Droit à l'information lors des journées Défense et citoyenneté qui accueille chaque année en moyenne plus de 800 000 jeunes âgés de 16 à 18 ans.

Un partenariat a été également signé avec le Ministère de l'Éducation fin 2016. Il prévoit plusieurs champs d'action pour le renforcement de la pédagogique autour des problématiques de citoyenneté sociale.

Ce partenariat prévoit notamment :

- l'intégration d'une démarche pédagogique autour des valeurs et modalités de fonctionnement de la Sécurité sociale ;
- l'initiation des élèves aux problématiques afférentes, notamment dans une logique participative ;
- le soutien des équipes pédagogiques par la mise à disposition de ressources pédagogiques et la mise en place de convention de stages au sein des organismes de Sécurité sociale.

Il aura notamment pour cadre les parcours citoyen et parcours éducatif de santé pour lesquels il doit constituer une ressource pédagogique sur les enjeux de la citoyenneté et du vivre-ensemble dans les champs d'action de la Sécurité sociale.

Ce partenariat a abouti en 2017 à la mise en place d'une première phase d'expérimentation avec **l'accueil d'enseignants de filières spécialisées** (série technologique ST2S et de la section de technicien supérieur SP3S) **en stage au sein de cinq organismes de Sécurité sociale**. Une expérimentation réussie qui a conduit à pérenniser et à étendre ce dispositif qui sera intégré dès 2018 dans l'offre de formation du CERPEP (Centre d'Études et de Recherches sur les Partenariats avec les Entreprises et les Professions).

Un centre de ressources documentaires et pédagogiques en ligne sera lancé à l'automne 2018 pour apporter des outils adaptés à l'enseignement de la citoyenneté sociale et accompagner les enseignants dans la préparation de leurs enseignements.

Le partenariat a acté également la mise en place d'un concours national "Les jeunes et la Sécurité sociale" tous les deux ans.

Contact presse :
Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 85 40 - ✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse

Faire réfléchir les jeunes sur la solidarité et leur rapport à la Sécurité sociale : les ambitions du concours national "Les jeunes et la Sécurité sociale" 2017/2018.

L'EN3S, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale a lancé la seconde édition du concours national "Les jeunes et la Sécurité sociale" à la rentrée scolaire 2017. La première édition, organisée à l'occasion du 70e anniversaire de la Sécurité sociale avait réuni près de 1 800 élèves participants.
Ce concours vise à faire réfléchir les élèves sur la solidarité, sa signification et sur les finalités de la Sécurité sociale. Il a également pour ambition d'inviter les scolaires à s'interroger sur leur propre rapport à la Sécurité sociale et leurs responsabilités en tant que citoyens.
Le concours était ouvert aux classes de 3ème au collège, à toutes les classes de niveau lycée et aux classes post-baccalauréat (BTS, DUT …) et a enregistré près de 240 inscriptions d'enseignants pour cette seconde édition.

Accompagnés par des professionnels de la Sécurité sociale à travers le territoire et par leur enseignant, les élèves ont été amenés à **proposer des projets parmi quatre thèmes au choix entre la rentrée scolaire 2017 et le 26 janvier 2018**.

4 thématiques de réflexion proposées aux élèves

Thème 1 : "Comment redonner souffle à l'esprit de solidarité au sein de l'Europe ?"
Les élèves ont été invités à identifier comment la solidarité qui sous-tend l'ensemble des systèmes de Sécurité sociale européens pourrait redonner souffle au modèle européen et définir les bases d'une Europe sociale renforcée.
Thème 2 : "Quelles initiatives locales pour une solidarité renforcée ?"
Les élèves ont été invités à proposer un nouveau projet de solidarité de proximité s'appuyant ou non sur les nouvelles technologies à l'échelle de leur quartier, de leur ville, de leur territoire rural…
Thème 3 : "Une digitalisation pour une meilleure prévention"
Les élèves ont eu à proposer une nouvelle application soit pour mieux connaître leurs droits, soit pour aider à mieux gérer la prévention en santé, soit au service de la solidarité…
Thème 4 : "Les principes et les valeurs de la Sécurité sociale"
Les élèves ont eu à analyser et répondre à un discours de Pierre Laroque prononcé le 23 mars 1945. Il fut le premier directeur de la Sécurité sociale et est considéré comme le père du plan de Sécurité sociale de 1945. Ils ont été amenés à réfléchir sur l'organisation généralisée du système de Sécurité sociale telle qu'envisagée au départ mais aussi à proposer des pistes pour rendre chacun acteur de la Sécurité sociale.

Le concours national en chiffres

109 enseignants participants
3 452 élèves mobilisés (le double de la première édition)
13 régions représentées
417 productions déposées
39 projets présentés au jury national
9 lauréats récompensés

Une évaluation régionale et nationale

417 projets ont ainsi été remis et évalués dans un premier temps au sein de chaque région par des jurys composés de représentants de l'Éducation nationale et d'organismes de Sécurité sociale. Cette première phase de sélection a permis de faire remonter les 39 meilleures productions au jury national composé de personnalités qualifiées, de représentants de l'Éducation nationale et de la Sécurité sociale. L'ensemble des projets lauréats et les meilleures productions remontées au jury national sont accessibles depuis sur secu-jeunes.fr.

Contact presse :
Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 85 40 - ✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse

Annexe – Discours de Pierre Laroque

Prononcé le 23 mars 1945 à l'École nationale d'organisation économique et sociale à l'occasion de l'inauguration de la section assurances sociales.

[…]

Qu'est-ce donc que la Sécurité sociale ? Je crois qu'on peut la définir ainsi : la garantie donnée à chacun qu'il disposera en toutes circonstances d'un revenu suffisant pour assurer à lui-même et à sa famille une existence décente, ou à tout le moins un minimum vital.

La Sécurité sociale répond ainsi à la préoccupation fondamentale de débarrasser les travailleurs de la hantise du lendemain […].

Si donc cette garantie, pour être vraiment complète, doit viser toutes les familles, il n'en est pas moins vrai que la Sécurité sociale est avant tout la sécurité des travailleurs, la sécurité des familles qui tirent leurs revenus du travail d'un ou de plusieurs de leurs membres.

La Sécurité sociale prise dans son sens le plus large doit donc d'abord fournir à tous les hommes et à toutes les femmes en état de travailler un emploi rémunérateur. Elle commande l'élimination du chômage. C'est là un premier aspect mais un aspect essentiel de la Sécurité sociale.

Il faut ensuite que l'emploi dont disposera chaque travailleur lui fournisse des ressources suffisantes, et ici se pose le problème du salaire. […] Il doit assurer à chacun, à chaque travailleur les moyens de faire vivre dans des conditions décentes toute sa famille. Et c'est pourquoi, au taux du salaire, se rattache très directement le problème des allocations familiales, qui est, lui aussi, un des aspects du problème de la Sécurité sociale.

Et puis, pour conserver aux travailleurs un emploi rémunérateur, il faut aussi leur conserver leur capacité de travail, et c'est par là que le problème de la Sécurité sociale se relie au problème de l'organisation médicale. Il faut faire l'effort nécessaire pour conserver, dans toute la mesure du possible, à chaque travailleur sa pleine intégrité physique et intellectuelle, et c'est ce qui explique que Sir William Beveridge […] affirmait la nécessité de créer en même temps, d'une part, une organisation destinée à assurer le plein emploi et, d'autre part, un service national de santé qui soigne gratuitement toutes les familles britanniques et les protège contre la maladie.

Mais, quels que soient les efforts accomplis à ces différents points de vue […]. La politique de la main d'œuvre la plus évoluée ne parviendra jamais à supprimer totalement le chômage, pas plus qu'une politique médicale parfaite ne parviendra à supprimer la maladie. Il y aura toujours des interruptions de travail, il y aura toujours des moments où un travailleur sera privé de son gain. Il peut y avoir d'ailleurs à ces interruptions des causes heureuses, comme la maternité, ou des causes fatales, comme la vieillesse ou le décès du soutien d'une famille. Quelle que soit la cause de l'interruption du travail, la Sécurité sociale suppose qu'il est paré aux conséquences de cette interruption par l'attribution d'un revenu subsidiaire adapté aux besoins du travailleur et de sa famille pendant toute la période difficile qu'il traverse. C'est là le dernier aspect, mais non le moindre, de la réalisation de la Sécurité sociale.

Voilà le problème de la Sécurité sociale posé dans toute son ampleur sous tous ses aspects. […]

L'organisation à réaliser doit être générale. En effet, prenons les différents risques, les différentes législations dont nous avons parlé: que voyons-nous ? Une série de situations tout à fait analogues, une série de cas où les travailleurs, pour des causes différentes, se trouvent privés de leurs moyens d'existence; c'est le chômage, c'est la maladie, c'est l'accident du travail. Eh bien ! Les prestations qu'on leur donne sont différentes, sans aucune raison valable puisque les besoins sont les mêmes. Et d'autre part, entre les différents systèmes, il y a des lacunes, il y a des failles. Le problème actuel est de réaliser une organisation qui reprenne l'ensemble de ces régimes dans le cadre d'un système général, et ce système général ne peut être qu'un système de prévoyance obligatoire.

Contact presse :
Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 85 40 - ✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse

Sans doute, le régime à édifier ne sera-t-il pas nécessairement le même pour tous. L'on conçoit parfaitement que ces régimes puissent être adaptés aux conditions propres de certaines activités, que l'agriculture, que les marins du commerce, que les ouvriers mineurs aient des statuts adaptés, mais il faut que, pour chacun, il y ait un système d'ensemble et que tous ces systèmes soient coordonnés en un régime général.

Mais, général, ce régime doit l'être aussi quant aux bénéficiaires de la Sécurité sociale, car, si l'on exclut les allocations familiales qui bénéficient aux travailleurs indépendants, l'on peut dire que l'ensemble de notre système actuel profite à peu près exclusivement aux travailleurs salariés. Or, il ne faut pas oublier que la France est par excellence un pays d'artisans, de petits commerçants, d'exploitants agricoles, et, dans un tel pays, un système de Sécurité sociale qui ne s'appliquerait pas à ces catégories de travailleurs demeurerait nécessairement un système imparfait et inadapté. Il faudra donc nécessairement étendre, généraliser. La Sécurité sociale pour être totale doit s'appliquer à toutes les catégories de la population.

Il y a d'ailleurs à cela une autre raison: c'est que la Sécurité sociale, pour être efficace, doit reposer sur une solidarité nationale. Tout le monde doit participer à ses charges dans la mesure de ses moyens. Or, un système de Sécurité sociale qui n'embrasse que les travailleurs salariés établit bien une solidarité entre tous les travailleurs, et dans une certaine mesure entre leurs employeurs, mais laisse en dehors des catégories très importantes de la population. Sans doute peut-on dire que la solidarité de ces catégories peut résulter de l'intervention de l'État […]. C'est donc dire que cette solidarité nationale qui est la base nécessaire de la Sécurité sociale n'est pas aujourd'hui réalisée, et si on veut la réaliser, il faut – il est d'ailleurs légitime et équitable de le faire – étendre le système de Sécurité sociale à toute la population.

[…] Depuis un siècle et demi, la France a édifié les éléments essentiels d'un programme de Sécurité sociale. L'heure est venue aujourd'hui de rassembler tous ces éléments en un système d'ensemble substituant à une protection dispersée contre des risques divers une véritable sécurité pour tous. […]

D'ailleurs, aucune organisation de la Sécurité sociale n'est viable si elle ne répond pas aux traditions nationales, si elle ne répond pas aux conditions psychologiques et économiques du pays. Or, la tradition française dans le domaine de la Sécurité sociale n'est pas une tradition d'étatisme bureaucratique; c'est une tradition d'entraide volontaire, c'est la tradition d'un effort désintéressé et généreux d'assistance mutuelle, c'est la tradition de la mutualité, c'est la tradition du syndicalisme, c'est la tradition du vieux socialisme français, du socialisme de Fourier, de Louis Blanc, de Proudhon, c'est cette tradition qui a son nom inscrit dans notre devise nationale, c'est la tradition de la fraternité.

Il incombera aux responsables de l'organisation de la Sécurité sociale de faire l'éducation des travailleurs pour les inciter à prendre réellement une part active à la gestion de leurs institutions. Il leur appartiendra aussi d'animer ces institutions par cet esprit de générosité, cet esprit de désintéressement sans lequel aucun effort social ne peut être vraiment efficace. […]

La technique, l'organisation ne peuvent être pleinement efficaces que si elles sont animées par une foi profonde, une foi ardente, par cette foi qui a soulevé les fondateurs de la mutualité et du syndicalisme, par la foi dans le progrès social, par la foi de tous ces héros obscurs qui ont fait plus peut-être pour le progrès social et pour le progrès de l'humanité que bien des généraux dont le nom est inscrit en lettres éclatantes dans l'histoire, par cette foi des Tolain, des Varlin, des Pelloutier, des mutualistes et des syndicalistes, par cette foi qui a été et restera à la base de toutes nos révolutions: car c'est une révolution qu'il faut faire et c'est une révolution que nous ferons.

Contact presse :
Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 85 40 - ✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse